

Saint-Fargeau, toute une histoire d'école



EXPOSITION

du 18 au 30 novembre 2015

à l'Office de Tourisme de St-Fargeau



de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Fermé le lundi matin

Entrée libre

Association "Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau"
IPNS

Soyez les bienvenus à l'exposition

“ Saint-Fargeau : Toute une histoire d'école » !

L'exposition que nous avons le plaisir de vous présenter aujourd'hui, vous entraînera, au travers de nombreux tableaux et photos, dans l'histoire mouvementée de l'enseignement à Saint-Fargeau, depuis l'Ancien Régime jusqu'à l'aube du XXI^e siècle.

Chaque panneau évoquera une époque bien définie dont voici la liste ci-dessous :

- Les Français savaient lire sous l'Ancien Régime
- Les prémices de l'instruction publique (1764-1795)
- Evolution mouvementée et difficile de l'instruction publique (1804-1848)
- Forte avancée des filles dans l'instruction et naissance de l'école républicaine (1850-1890)
- L'école, sujet de division et la tourmente des guerres (1900-1950)
- L'école contemporaine (1950-2001)

Les nombreuses photos de classe exposées vous feront revivre, le temps d'une visite, une jeunesse sur les bancs de l'école ou vous remettront en mémoire vos amis ou parents disparus.

Nous comptons aussi beaucoup sur vous, pour compléter les noms des élèves sur ces photos. Il vous suffira de prendre contact avec un des membres de notre association ici présents.

Les documents disposés sur les tables ou soigneusement déposés dans des classeurs vous apporteront un complément d'information sur les différents sujets traités.

Un cahier sera également à votre disposition pour y noter vos remarques.

Nous vous souhaitons une bonne et instructive visite !

Légende des couleurs :

Les différentes couleurs utilisées dans les textes indiquent :

- ✓ **en rouge : la législation au niveau national (lois, décrets)**
- ✓ **en bleu : l'instruction des filles, écoles privées laïques et religieuses (congréganistes)**
- ✓ **en noir : les mesures prises au niveau local, les écoles de garçons, les différentes constructions scolaires (à Saint-Fargeau)**

Les Français savaient lire sous l'Ancien régime

Sous l'Ancien Régime, l'école primaire est l'objet d'un triple investissement : de la part de l'Église, de l'État et, phénomène beaucoup moins connu, de la part des communautés d'habitants (appelées aussi assemblées d'habitants).

L'Église catholique a longtemps joué un rôle majeur dans l'instruction des enfants car présente dans les plus petites paroisses et disposant ainsi d'une infrastructure essentielle.

Au regard de cette présence de l'Église, l'État paraît traîner les pieds. Même les administrateurs éclairés ne considèrent pas que l'école fasse nécessairement partie de l'arsenal de la modernisation de l'État. D'autant qu'ils se méfient de l'instruction populaire dont ils craignent qu'elle fasse naître des espérances illusoires.

Enfin, il y a le rôle souvent négligé et fondamental des **communautés d'habitants**. Ce sont elles qui prennent l'initiative d'engager les maîtres d'école, avant que ceux-ci soient approuvés par les **autorités ecclésiastiques**.

L'école de l'Ancien Régime est très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle correspond à peine à un espace - une grange ou le coin d'un champ peuvent faire l'affaire - ; à un temps scolaire - elle ouvre de la Toussaint à Pâques, et encore de manière intermittente - ; à un métier - le maître fait office de coadjuteur du curé, de sacristain - ; enfin, l'école ne propose aucun programme défini - le catéchisme en constitue l'essentiel, puis l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, éventuellement du calcul. (Entretien avec Mona Ouzouf, directeur de recherches au CNRS sur « Pourquoi l'école de Jules Ferry divise la France », février 1990)

Dans son livre « Etat du pays de Puisaye », Louis Montassier nous rappelle que « Jusqu'à l'institution des Frères Ignorantins par Saint-Jean-Baptiste de la Salle (1680), l'enseignement primaire n'était confié qu'à des laïques ». (Laïques = non clercs)

A Saint-Fargeau, on sait par les actes de l'Etat civil que les hommes et les femmes de la bourgeoisie de même que beaucoup d'artisans savaient signer. En ce qui concerne la situation scolaire de la paroisse de Saint-Fargeau, nous ne trouvons aucun document pouvant dater les écoles de la ville. Nous savons cependant qu'il y avait **dès 1597**, un **recteur des écoles** de Saint-Fargeau, Messire Duchat et un **régent**, Bernard Chappron et **en 1632**, un **recteur et principal du collège**, Allard Doublet. **En 1650**, les registres signalent un **maistre d'escole** et un **maistre d'escole subrogé**.

On avait donc pourvu largement à l'instruction des garçons par l'établissement d'un collège et de petites écoles. Par contre, nous ne trouvons rien pour les filles. Il est probable que celles de la bourgeoisie ou de la noblesse recevaient l'instruction au couvent des Bénédictines (emplacement de la Mairie actuelle) ou dans leur famille.

En 1706, on retrouve la trace d'une école de garçons située au coin de la rue des Pompiers et de la rue Sébastien Jobin (voir plan de Masingi) et une dizaine d'années plus tard, vers **1716**, Michel-Robert Lepeletier des Forts fonde une école de filles dans les bâtiments de l'Hôpital. (Bâtiments de l'actuelle maison de retraite)

Quelques repères historiques :

1598 : **Henri IV** édicte des pénalités contre les parents qui manqueraient d'envoyer leurs enfants aux écoles.

1640 : **Louis XIII** ordonne que toutes les écoles de garçons soient tenues par des hommes et celles de filles par des femmes ou filles.

1643-1715 : **Louis XIV** renouvelle l'ordonnance d'Henri IV qui rendait obligatoire la fréquentation scolaire.

1698 : 13 Décembre, Ecole obligatoire jusqu'à 14 ans.

Les prémices de l'instruction publique

En 1764, il fut décidé que le Collège municipal, situé à l'extrémité du couvent des Bénédictines (emplacement actuel de la mairie) et incendié en 1762, serait transféré au Couvent des Augustins (Actuellement bâtiment du Musée du Son) et tenu par eux. *(Voir document sur la délibération concernant la fondation du collège)*

Dans son ouvrage « *En Puisaye, Saint-Fargeau, Mademoiselle et son château* », Marguerite Bourgoïn écrit : « Si au XVIII^e siècle, on ne cite qu'un seul collège à Auxerre pour tout le diocèse, n'oublions pas que les Augustins en dirigèrent un à Saint-Fargeau de 1765 à 1789 et, alors que les paroisses rurales manquaient d'écoles, la ville avait pour instituteur un ancien régent des Barnabites de Montargis, secondé par un adjoint et qu'au début de ce même siècle, Michel-Robert Lepeletier des Forts avait créé une école de filles. Nous ne nous étonnerons donc pas qu'à cette époque, Saint-Fargeau ait été un lieu visité par l'esprit ».

En 1765, la ville de Saint-Fargeau avec le consentement de M. le curé doyen ratifie le **traité pour l'enseignement de la jeunesse**. Traité fait pour les écoles des Augustins et signé par le doyen de l'église collégiale de Saint-Fargeau. Trois frères y enseignaient. *(Voir document sur le Règlement pour le collège des Augustins situé au couvent des Augustins, actuellement bâtiment du Musée du Son).*

En 1776 : Fondation d'une école de filles à l'Hospice de Saint-Fargeau. (Maison de retraite actuelle)

1789 : la Révolution française. Période de crise pour l'enseignement.

En 1790, le 12 juillet, le décret sur la **constitution civile du clergé** est adopté par l'assemblée nationale constituante. Elle réorganise le clergé séculier.

A Saint-Fargeau, on ne trouve aucune trace dans les registres municipaux du serment de fidélité des Augustins. Ceux-ci ne veulent plus tenir le collège dans leur maison. Par contre, on trouve celui de toutes les religieuses bénédictines voisines.

La ville vote alors un traitement pour le principal et pour **2 maîtres laïques**. (M. Leroy aurait été le 1^{er} instituteur républicain). La ville de Saint-Fargeau achète tous les bâtiments du Couvent. Tous les religieux quittent la ville.

En 1790, l'école de l'Hospice de Saint-Fargeau est supprimée.

En 1791, on installe dans le bâtiment du Couvent, la mairie et les archives. Peu après, on y installe l'Hôtel de ville, le siège du district, les nouveaux tribunaux. Ainsi 5 salles sont occupées. Cependant les **classes du Collège laïcisées** continuent à fonctionner ainsi que le pensionnat (cuisine, réfectoire et 2 petits dortoirs).

En 1793, le **Plan d'éducation nationale** rédigé par Louis-Michel Lepeletier est présenté à la Convention par Maximilien Robespierre. L'Instruction religieuse est autorisée. L'Instruction des filles importe peu puisque libérées à 11 ans. Ce plan ne sera pas adopté mais en partie repris. *(Voir document pour détail de ce plan)*

La Convention (**Loi Bouquier**) : instruction publique gratuite et obligatoire pour tout enfant de 6 à 8 ans.

En 1795, la **Loi Daunou** supprime l'obligation scolaire et refuse la gratuité. **Rétribution** scolaire payée par les familles sauf les indigents. Pour les **instituteurs**, local pour la classe et logement fournis mais sont payés par les rétributions. Une école par canton au moins, le canton étant vu à l'époque comme l'administration territoriale de base. Les programmes du primaire : **lecture, écriture, calcul et morale républicaine**. **Loi** en vigueur jusqu'à la loi du 1^{er} mai 1802 qui réorganise encore une fois l'enseignement.

1804 – 1848 Evolution mouvementée et difficile de l'instruction publique

De 1804 à 1815, dans le **système napoléonien**, l'école primaire revient à une école confessionnelle et payante mais soumise à la tutelle de l'Université (Etat). Retour progressif au système de l'Ancien régime et renforcement de la position de l'Eglise sur le plan scolaire sous la Restauration.

Dans ce cadre, **l'école de l'hospice est rétablie** en 1814 par délibération du conseil d'administration.

En 1826, **Madame Veuve Oudard** ouvre, avec l'accord du **Comité Communal d'Instruction Publique**, la première école primaire de filles ainsi qu'un pensionnat à Saint-Fargeau. Il s'agit d'une école laïque.

En 1828, un ministère de l'Instruction publique est créé.

En 1831, ce sera la **première tentative de création d'une école libre à Paris** mais aussitôt fermée par les autorités de l'époque. Campagne en faveur d'une liberté totale d'enseignement.

En 1833, **la loi Guizot** établit la liberté de l'enseignement primaire : « L'instruction primaire est privée ou publique ». Obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir au moins une école primaire de garçons, et pour chaque département d'entretenir une école normale pour la formation des instituteurs. Instruction religieuse maintenue et légalité des écoles privées. Clercs autorisés dans l'enseignement public.

En 1833, on voit donc la naissance d'une école payante de filles, **l'école primaire de l'Hospice**. La commune accorde 150 francs à la sœur chargée de l'enseignement.

En 1835, s'ouvre à Auxerre **l'Ecole Normale Primaire d'instituteurs** sous la direction du préfet et du recteur.

> **Remarque** : en 1837, l'école secondaire de garçons compte 18 élèves (M. Barrault chef de l'institution). Le mode d'enseignement adopté et suivi à l'école primaire de Saint-Fargeau est celui de **l'enseignement mutuel et simultané**.

En 1839, les deux écoles, celle de Mme Oudard et celle de l'hospice se répartissent les élèves. Trop d'élèves chez Mme Oudard. Les indigents seront reçus gratuitement à l'école de l'hospice. 35 filles soumises à la rétribution et 35 gratuites soit une classe de 70 élèves à l'hospice !

En 1842, une Institutrice primaire communale (Melle Joséphine Lanne) est nommée en remplacement de Mme Vve Oudard démissionnaire. La ville, pour assurer le succès de l'établissement, se propose de fournir un local convenable et un traitement fixe de 300 francs.

> **Remarque** : L'école de Mme Oudard deviendra plus tard, l'école communale publique de filles et sera située dans les locaux de l'ancien couvent des Augustins à côté de l'école de garçons, au 1^{er} étage. (Musée du son actuel)

En 1843, à l'école de garçons, on compte 45 élèves payant la rétribution et 33 indigents. L'instituteur M. Salmon démissionnaire avait été remplacé en 1837 par M. P. A. **Boyer**, instituteur communal et directeur qui à son tour démissionne. M. L. A. Forgeron le remplace. Traitement de l'instituteur : 600 francs.

> **Remarque** : P. A. Boyer (né à Villiers St Benoît) et P. Larousse se sont connus à l'Ecole Normale de Versailles. Pierre Larousse fut instituteur à Toucy et Pierre Augustin Boyer à Villiers-Saint-Benoît après Saint-Fargeau. Il diffusa de 1843 à 1848 des ouvrages destinés à l'enseignement élémentaire. Plus tard, P.A. Boyer, républicain laïque, fut démis de ses fonctions et en 1851, avec P. Larousse ils fondèrent ensemble les éditions Larousse.

En 1844, on assiste alors à une **rivalité entre l'école de l'hospice et l'école communale de filles**.

L'école de l'hospice sera gratuite (décision du CM) et seuls les enfants pauvres (64) y seront admis
A l'école communale, aucun élève indigent. Montant de la rétribution : 1,5 franc. 50 élèves.
Mais révocation de l'institutrice communale : élèves de l'école communale de filles à l'école de l'hospice.
L'école communale reste vacante. Plus de mobilier car appartenant à l'institutrice sortante.

En 1846, une nouvelle institutrice communale est nommée, **Madame Serret** (née Pouillot). Traitement : 200 francs. Acquisition d'un nouveau mobilier par la commune.

En 1847, suite à un conflit, M. Esquerré remplace M. Forgeron pour diriger l'école primaire de garçons.

En 1847, le **Marquis de Boisgelin** (marié à Marguerite Marie Lepeletier, petite-fille du Conventionnel, Louis-Michel Lepeletier) fonde l'école « des Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus ». Des bâtiments furent construits aux frais de la maison de Boisgelin. Saint-Fargeau est dès lors dotée d'un local propre à éduquer les demoiselles de la paroisse, loin de l'école « du diable » (la communale) et juste à côté des nouvelles écuries adjacentes au château, côté ville. (« Les quatre mille saisons de Saint-Fargeau » Alain Louis)

Quelques repères historiques :

1815-1830 : La Restauration

*En 1815 les coalisés européens vainqueurs de Napoléon imposent les frères de Louis XVI. **Louis XVIII** reconnaît l'héritage révolutionnaire et impérial, mais **Charles X** réactionnaire s'y oppose avec maladresse. Ce qui amène à La Révolution de 1830.*

1830-1848 La Monarchie de Juillet

***Louis-Philippe** se montre libéral, mais en fait la grande bourgeoisie triomphe et refuse toute réforme politique et sociale en faveur du peuple. Les abus amenés par la révolution industrielle et la propagation d'idées humanitaires de penseurs tels que Proudhon et Karl Marx amène la Révolution de 1848.*

1850 -1890 Forte avancée des filles dans l'instruction et naissance de l'école républicaine

En 1850, la loi Falloux réaffirme la liberté de l'enseignement au profit de l'Eglise mais oblige les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une **école primaire pour les filles**. Les écoles libres peuvent tenir lieu d'écoles publiques. Elle stipule aussi que « les lettres d'obédience tiendront lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat ».

> **Remarque** : *Devant l'accroissement du nombre d'élèves filles dans les écoles, les communes sont confrontées à des problèmes matériels (manque de place et d'institutrices). Elles favorisent donc les écoles libres tenues par les sœurs de la commune (solution plus facile et moins chère).*

En 1852, à l'école communale de garçons, M. Esquerré étant révoqué de ses fonctions, **M.L.E. Bérillon** est nommé instituteur public. L'école compte 30 élèves payant la Rétribution (1,50 F) et 4 pensionnaires (en 1853). M. L. E. Bérillon publiera plus tard « La bonne ménagère agricole » (voir document sur l'auteur).

En 1864, le Conseil Municipal décide la **gratuité des écoles communales** (A Septfonds, en 1879).

En 1866, s'ouvre à Auxerre, un **cours normal d'institutrices** qui deviendra plus tard en 1879, l'Ecole Normale d'institutrices. Même programme de 3 ans que pour les instituteurs. Cette même année, l'école communale de filles de Saint-Fargeau se dote d'une seconde classe de filles.

Victor Duruy (ministre de l'Instruction publique) introduit une pause, un moment de détente pour chaque demi-journée de classe. Plus tard, Jules Ferry nommera ce moment, « la récréation ».

> **Remarque** : *en 1866, la fréquentation scolaire laisse à désirer à Saint-Fargeau : 198 élèves ont fréquenté les classes. La moitié environ n'y est venue que 4 à 5 mois en moyenne. Il semble que la misère en soit la seule cause.*

En 1867, la loi Duruy impose la création d'une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants, crée les caisses des écoles (étape vers la gratuité) et préconise un examen de fin d'études, le **certificat d'études primaires** institué en 1882 par les lois Ferry. (Il sera supprimé en 1989).

En 1869, Melle Commergnat crée un **cours d'adultes féminin payant**. (Beaucoup d'adultes ne savaient pas lire. Forte demande). 23 élèves inscrites. Melle Commergnat décèdera l'année suivante à l'âge de 37 ans. Des cours d'adultes existaient déjà pour les hommes. Ils étaient donnés après la classe par des instituteurs.

> **Remarque** : *Lorsque la IIIe République se met en place en 1870, la quasi-totalité des enfants de 6 à 13 ans est déjà scolarisée dans l'Yonne et l'enseignement est gratuit pour environ la moitié.*

En 1870, la sœur faisant office d'institutrice à l'hospice est remplacée. La remplaçante devra être munie « d'un brevet de capacité ».

En 1878, la loi en matière de **constructions scolaires** est promulguée. Les communes doivent assurer les frais d'installation, d'acquisition, d'appropriation et de construction des locaux scolaires ainsi que les frais du matériel. L'Etat contribue à la dépense par des subventions et avances. Importance donnée au cadre de vie scolaire. (Voir document Constructions scolaires)

De 1879 à 1882, la commune de Saint-Fargeau acquiert l'**immeuble Lacour** (actuel bâtiment de la mairie et ancien bâtiment des Bénédictines) et **construit une école de garçons** après modifications du bâtiment : entablement en pierres de taille, couverture en ardoises, établissement d'un pavillon central faisant avant-corps. Les bâtiments de l'école de la République doivent être imposants. (Voir plans)

En 1881-1882, avec les lois Ferry, l'instruction primaire est rendue obligatoire pour les garçons et les filles âgés de 6 à 13 ans. L'école publique est gratuite et laïque. Les religieux n'ont plus le droit d'exercer dans le primaire public. (Une règle qui s'appliquera avec retard dans les écoles de filles).

- L'Etat prend l'enseignement à sa charge et la commune se borne à fournir les bâtiments et le mobilier.
- Remplacement de l'instruction religieuse par l'instruction morale et civique. (art.1)
- Vacances des écoles, un jour par semaine (le jeudi) permettant aux enfants de suivre un enseignement religieux, hors de l'enceinte scolaire. (art.2)

En 1881, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il n'a pas à subventionner d'école congréganiste mais accorde 150 F pour le paiement de la sœur chargée de la classe de l'hospice car école communale.

En 1882-1883, la commune s'approprie un local pour **une école maternelle** à côté de l'école de garçons (Bâtiment annexe de la mairie actuelle). Mme Denis en sera la directrice.

En 1883-1884, le Conseil Municipal de Saint-Fargeau demande la suppression du caractère communal attaché à l'école publique congréganiste de filles à l'hospice. Celle-ci devient **une école libre** et ouvre un pensionnat primaire libre. Institutrice : Melle Marie Boucher, en religion Sœur Marie-Thérèse de la Congrégation des Sœurs de la Charité. (Voir Prospectus)

En 1883, l'école de garçons (Monsieur Gautrot, instituteur public) ouvre **un pensionnat**. 12 pensionnaires.

> **Remarque** : L'école de garçons compte en 1884, 175 élèves répartis en trois classes. 2583 habitants.

En 1885, « la Professionnelle », société anonyme (projet déjà évoqué en Conseil municipal en 1872 mais abandonné en raison de la situation financière de la commune) est créée. Le local est fourni par la commune pour un loyer de 1400 F. Plus tard, en 1894, **un dortoir** sera construit au-dessus du préau.

MMs. Lacour, Dethou, Ballut, Toutée, Millot : administrateurs. (Voir photos et doc. sur La Professionnelle).

Instruction militaire à l'école (achat de 20 fusils scolaires pour l'armement des enfants).(Voir photos et document sur les exercices de préparation militaire)

En 1886, la loi Goblet laïcise les maîtres des écoles primaires. (art.17 : dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïc) et crée les « Cours Complémentaires » annexés aux écoles primaires.

Le 18 janvier 1886, à Saint-Fargeau, le **Cours Complémentaire**, vu l'importance des effectifs (décision de 1884) est ouvert à Saint-Fargeau. Il est annexé à l'école primaire et compte 22 élèves.

15 élèves ont leur Certificat d'études primaires.

En 1887, la Professionnelle (EPS) compte 55 élèves. (66 en 1892). Directeur : M. Matté. Nouveau : **Enseignement de la gymnastique**.

En 1888, ce sera la **gratuité des fournitures scolaires** pour tous les élèves des écoles communales. (L'école professionnelle était reconnue «école communale »).

En 1890, deux **bibliothèques scolaires sont créées**, une à l'école de garçons, une à l'école de filles. Le choix des ouvrages revient au maire et aux instituteurs.

Quelques repères historiques :

1848 - 1852 : 2^e république. Louis Napoléon Bonaparte.

1852 – 1870 : Coup d'Etat. 2^e Empire. Napoléon III.

1875 – 1940 : IIIe République. Gambetta proclame la IIIe république le 4 septembre 1870.

1900 – 1950 L'école sujet de division et la tourmente des guerres

1897 - 1900 : projet et **Construction d'une école de filles** (inauguration les 9, 10 et 11 septembre 1900). (Bâtiment sur l'avenue du Général Leclerc, à côté du Musée du Son) (Voir photo)

En 1902, le CM délibère pour demander ou non la suppression de l'école libre. Conclusion: les sœurs ne se font pas remarquer. Si on interdit cette école, il faudra agrandir l'école laïque donc augmenter les impôts, ...

1903–1905 : projet et **construction d'une école maternelle**. (Bâtiment actuel de la bibliothèque)(Voir photo)

En janvier 1904, l'école libre compte 160 élèves dont la moitié à l'école enfantine mais le 7 juillet, les congrégations sont totalement interdites d'enseignement en France. Conséquence : fermeture de l'école.

Le 9 décembre 1905 : Adoption de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

S'ensuivent des heurts permanents jusqu'en 1914 et récurrents tout au long du siècle entre instituteurs et curés, école publique et privée.

De 1907 à 1911, l'école des filles se dote d'un cours supplémentaire. 50 élèves dans chacune des trois classes ! L'école des filles compte 4 classes dont 2 installées provisoirement, faute de locaux, dans l'ancienne école maternelle (bâtiment annexe de la mairie actuelle). A l'EPS, on compte 38 élèves internes.

1914 – 1918 : Première guerre mondiale. La Grande Guerre !

Le 2 août 1914, la **Professionnelle est mobilisée et cesse de fonctionner**. Le 10 août, 150 réfugiés occupent ses locaux. Le matériel servant à l'internat est réquisitionné par l'autorité militaire. M. Varache directeur.

En 1918, vu le besoin en enseignants, on suspend l'interdiction d'enseigner aux congrégations.

> **Remarque** : en 1920, 130 élèves dans les classes primaires et 25 au Cours Complémentaire. Georges Varenne instituteur à l'école de garçons de 1920 à 1925, fonda plus tard la **MAIF** dans notre département. Secrétaire de la section communiste de Saint-Fargeau et propagandiste des méthodes Freinet. Arrêté pour ses idées pendant la seconde guerre, il fut déporté à Auschwitz. Il y trouva la mort en septembre 1942.

Enfin, en 1922, après deux ans de discussions houleuses entre la commune, le préfet et l'inspection académique et sous la condition d'effectuer les travaux nécessaires de réfection des bâtiments du Boisgelin, l'Ecole Libre Sainte-Marguerite-Marie est ré-ouverte sous la présidence de Melle Frémaux. Elle en fut la directrice pendant 8 ans. (Voir photo) **Remarque** : les programmes dispensés sont les mêmes qu'à l'école communale.

En 1926, les descendants de la marquise Marguerite, Marie de Boisgelin font don des bâtiments à la paroisse de Saint-Fargeau au travers de la société de l'Union familiale. L'école comprend alors une école primaire de filles et une école maternelle mixte.

En 1927, l'Inspection académique demande de **fermer l'EPS**.

En 1929, en exécution de la Loi du 28 mars 1882, **une Caisse des écoles** est instituée à Saint-Fargeau. Son but : faciliter la fréquentation des classes par des récompenses (livres, livrets de Caisse d'Epargne) aux élèves les plus appliqués et par du secours aux élèves indigents ou peu aisés.

La loi Jean Zay, en 1936 porte prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.

Dès 1939, le directeur du Cours complémentaire, M. Machavoine est mobilisé. Un maître le remplace.

1940 – 1944 : Seconde guerre Mondiale. La parenthèse vichyssoise !

Le gouvernement de Vichy hostile à l'œuvre scolaire laïque signe une série de mesures contre les défenseurs de l'école publique.

Dès 1940, on abroge la loi interdisant aux congréganistes d'enseigner. Le Baccalauréat est exigé pour les instituteurs. On Supprime les Ecoles normales d'instituteurs, trop républicaines ainsi que les syndicats enseignants. Les devoirs envers Dieu sont explicitement rétablis dans les programmes primaires.

A Saint-Fargeau, les troupes allemandes et les prisonniers de guerre occupent les locaux de l'école de Garçons et du Cours Complémentaire ainsi que de l'école des Filles et de l'ancienne école maternelle.

En 1941, l'Etat participe à hauteur de 75% au financement des écoles primaires privées jusqu'à la fin du conflit. Le C M accorde une subvention pour participation aux frais de chauffage et d'éclairage à l'école libre (privée) suite à la demande de sa directrice, Melle Guérard.

La même année, suite à une **Circulaire ministérielle relative à l'aménagement scolaire d'éducation physique et de sports**, le terrain situé au lieu-dit « Champ des Vignes » est retenu par le CM et sera acheté en 1948.

En 1944, c'est la création d'une **cantine scolaire**. 146 élèves. M. Machavoine, trésorier de la cantine.

A partir de 1945, une **commission municipale scolaire** est instituée pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. (Ses membres sont: MM. Gauthier, Bourgoin, Dadou, Rousseau, Ginisty)

En 1946, on assiste au début de **la médecine scolaire**. La visite médicale d'incorporation scolaire est obligatoire pour tous les enfants dans leur sixième année ainsi qu'un examen médical pour tous les maîtres et personnes vivant au contact des écoliers.

Quelques repères historiques :

1875 – 1940 : IIIe République.

1940 – 1944 : Etat français. Maréchal Pétain.

1944 – 1946 : Gouvernement provisoire de la République Française (GPRF). Général de Gaulle.

1946 – 1948 : 4^e République. Général de Gaulle.

1950 – 2001 L'école contemporaine

En 1950, la commune de Saint-Fargeau gratifie à chaque élève des Ecoles publiques ayant obtenu le Certificat d'études primaires, un livret de Caisse d'Epargne de 100F.

En 1956, la commune décide d'aménager **un dortoir au Cours Complémentaire pour un internat de garçons**. Approuvé par l'Inspection Académique, il sera réalisé le 15 septembre 1959. 42 lits.

En 1951, la **Loi Barangé** institue un compte spécial du Trésor et prévoit de « mettre à la disposition de tout chef de famille, ayant des enfants recevant l'enseignement du 1^{er} degré, **une allocation** dont le montant est de mille francs par enfant et par trimestre de scolarité. Allocation mandatée directement à la caisse départementale scolaire gérée par le conseil général.

En 1959, la **loi Debré** va définir les liens entre les établissements privés et l'Etat. Loi toujours en vigueur actuellement.

Par ailleurs, la **réforme Berthoin** rend la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans pour tous les enfants âgés de 6 ans à cette date et cette réforme entrera pleinement en vigueur en 1967.

Les Cours Complémentaires (de la 6e à la 3e) sont transformés en collèges d'enseignement général (CEG) le 6 janvier 1959.

En 1960 – 1961 (?), les effectifs étant très faibles, l'école libre ferme à Saint-Fargeau.

En 1962, la **guerre d'Algérie prend fin**. A Saint-Fargeau, suite à une directive ministérielle, on installe derrière l'école des filles, en 1965 une classe préfabriquée destinée à accueillir les enfants rapatriés d'Algérie.

1964 : **Fondation du groupe Saint-Exupéry des Eclaireuses et Eclaireurs de France (scoutisme laïque)**. Deux instituteurs, Yves Rousselet et Georges Maingonat décident de créer à Saint-Fargeau des activités périscolaires et choisissent le scoutisme laïque, représenté par les Eclaireurs de France.

Le Cours complémentaire devient CEG.

A partir de 1966, les **classes de l'Ecole primaire sont géminées**.

En 1967, la **scolarité est obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans**. Cette mesure manifeste véritablement la volonté de la Ve République naissante de démocratiser l'enseignement et de favoriser l'égalité des chances.

En 1969, la **mixité s'impose** enfin dans toutes les écoles primaires françaises.

A Saint-Fargeau, **3 classes préfabriquées** sont attribuées à la rentrée « pour les besoins du CEG » mais seront utilisées par le Primaire, pour des raisons de commodité, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école en 1977. (Emplacement de la gendarmerie actuelle).

Par ailleurs, la **première classe de neige** est organisée par la Caisse des Ecoles, la coopérative scolaire et les parents des élèves intéressés. Monsieur Doreau, instituteur puis directeur d'école encadrera pendant plusieurs années ces classes de neige.

1969-70 : ce sera la fin des classes du Certificat d'études à Saint-Fargeau (tous les enfants entrent en 6^e après le CM2). Le CEG compte désormais 4 classes.

En 1972, un décret institue le jour d'interruption des cours au **mercredi** au lieu du jeudi.

En 1972, l'école primaire de Septfonds ferme puis ce sera le tour en 1973, de celles de Ronchères, de Saint-Martin-des-Champs en 1978 et Lavau en 1994 pour le primaire et 2001 pour la maternelle (effectifs insuffisants). Les élèves sont accueillis à Saint-Fargeau.

Le 11 juillet 1975, la **loi Haby** (René Haby ministre l'Éducation nationale) prévoit notamment la mise en place d'un « Collège pour tous » (le « secondaire ») en continuité de l'« École pour tous » (le « primaire »). C'est la raison pour laquelle on parle dès lors de « **collège unique** ».

En 1977, **l'école primaire déménage**, route du stade. Inauguration le 7 novembre du groupe scolaire « Michel Lepeltier » sous la présidence du ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur René Haby. 8 classes.

> **Remarque** : En 1978, le nombre d'élèves en primaire s'élève à 162, en maternelle à 90 et au collège à 180.

Le 1^{er} février 1985, une **association de parents d'élèves** du secteur de Saint-Fargeau est constituée (type loi de 1901), indépendante de toutes associations nationales et départementales.

> **Remarque** : En 1987, on compte 160 élèves en primaire, 109 en maternelle, et 133 (en 1986) au collège.

Dans l'année 1990-91, **le collège quitte ses anciens locaux devenus trop vétustes et emménage dans ses nouveaux locaux** à côté de l'école primaire. Inauguration le 16 février 1991 du collège Armand Noguès.
Mme Doreau : Principale

En 2001, c'est le tour de **la maternelle à rejoindre l'école primaire et le collège**, route du stade.

Et là, à l'amorce du XXI^e siècle se termine notre voyage passionnant dans le passé de nos chères écoles de Saint-Fargeau